

LA SOCIÉTÉ ALLEMANDE DES SAMARITAINS

Dix années se sont maintenant écoulées depuis la fondation de la Société allemande des samaritains ; dix années pendant lesquelles cette association, qui avait modestement débuté, s'est peu à peu étendue dans toute l'Allemagne et a même propagé son influence dans presque tous les Etats civilisés. Le rapport du Comité sur l'exercice de 1891-1892 ¹ nous permet de jeter un coup d'œil en arrière sur le chemin parcouru, et de voir de quelle manière éclatante cette Société a démontré sa vitalité.

La Société allemande des samaritains a eu pour première origine un cours d'enseignement samaritain et une série de conférences donnés en 1881, à Kiel, par le président actuel de l'association, M. Frédéric von Esmarch. L'idée de cette institution lui avait été suggérée pendant une visite qu'il avait faite à Londres, où il avait appris à connaître l'Association ambulancière de Saint-Jean, dirigée par M. Furley, et qui comptait, déjà en 1881, près de 30,000 adhérents. Après son retour d'Angleterre, M. von Esmarch désirant propager en Allemagne les principes élémentaires des premiers secours en cas d'accident, annonça qu'il ferait à Kiel une série de leçons, dès que le nombre des auditeurs atteindrait le chiffre de 25. C'était alors tout ce qu'on croyait pouvoir espérer. Au bout de trois jours, le nombre des inscriptions atteignait le chiffre inattendu de 800. Il était donc manifeste que l'intérêt du public pour ces questions était plus grand qu'on ne l'avait supposé. Encouragé par un aussi brillant résultat, M. von Esmarch résolut d'étendre le champ de son activité, et, le 5 mars 1882, il fonda, avec quelques habitants de Kiel, la Société allemande des samaritains.

La sympathie que rencontra partout, dès ses débuts, l'œuvre naissante s'explique aisément. Dans notre époque d'activité à outrance, dans laquelle nous sommes tous exposés chaque jour à des dangers, à des accidents divers, s'était déjà, depuis longtemps, fait jour le sentiment que chaque homme devrait être en état de porter secours à son prochain. Le besoin de cette assistance mutuelle se faisait surtout

¹ Voy. aux *Ouvrages reçus*.

sentir pour ceux qui gagnent leur vie dans de grandes entreprises, où ils sont exposés à mille dangers ; ainsi pour les ouvriers de fabriques, pour les terrassiers, pour les ouvriers de l'industrie du bâtiment, et, en particulier, pour tous les employés des entreprises de transport, de chemins de fer, de navigation. L'armée aussi compte sur le concours de l'assistance volontaire pour prendre soin de ses nombreux blessés qui, en cas de guerre, ne pourraient pas tous être pansés par le service médical officiel.

La Société des samaritains est venue répondre à tous ces besoins. Elle s'est proposé pour tâche de répandre dans la population la connaissance des premiers secours à donner en cas d'accident. Elle atteint ce but par la création d'écoles et d'associations de samaritains, dans lesquelles on enseigne les soins à donner en attendant l'arrivée du médecin.

La société fondée, il s'agissait d'en propager les idées et les principes. C'est ce que fit tout d'abord son président, qui, par des conférences faites dans plusieurs villes, chercha à éveiller l'intérêt en faveur de l'œuvre des samaritains. Ces conférences eurent en général pour conséquence la fondation d'écoles samaritaines. Les comptes rendus que la presse en fit contribuèrent à faire connaître l'œuvre dans des cercles plus étendus. La protection de LL. MM. les impératrices Augusta et Frédéric, ainsi que celle de S. A. R. le prince Henri, président d'honneur de la Société, ne fut point étrangère à son succès.

Les cours donnés par M. von Esmarch, à la première école des samaritains de Kiel, furent publiés sous le titre de *Guide des premiers secours en cas d'accident*. Ce manuel était destiné à servir de base à l'enseignement qui serait donné dans d'autres écoles, et à introduire dans cet enseignement une certaine uniformité. Il était aussi destiné à être mis entre les mains de ceux qui, tout en s'intéressant à ce sujet, ne pouvaient pas suivre les cours. Cet ouvrage eut un succès immense. Il en a été vendu 35,000 exemplaires, et il a été traduit vingt-trois fois. Un abrégé en a été fait sous le titre de *Catéchisme des premiers secours à donner en cas d'accident*, pour être remis à chaque samaritain et pour être placé dans les caisses d'objets de pansement. Le but et les moyens d'action de la Société ont encore été traités dans les *Lettres samaritaines* de M. von Esmarch. Enfin, la Société se fit connaître en participant à

plusieurs expositions, où elle remporta, à plusieurs reprises, des distinctions fort honorables.

Tous ces moyens de propagande contribuèrent à amener de tous côtés, dans les grandes villes comme dans les plus petits villages, la formation d'écoles et de sociétés de samaritains, qui procurèrent à la population les moyens de s'instruire et de s'exercer dans l'art de donner les premiers soins. On s'aperçut bientôt de la nécessité d'avoir un matériel d'enseignement uniforme. La Société s'empressa de satisfaire à ce besoin, en créant le matériel des écoles de samaritains. Ce sont d'abord 6 tableaux et figures anatomiques, puis des caisses renfermant tous les objets nécessaires aux pansements, des tableaux indiquant les secours à donner aux noyés, des planches à l'usage des écoles, des pharmacies de samaritains, des modèles de civières, etc.

Actuellement il n'existe plus en Allemagne de localité de quelque importance dans laquelle le mouvement samaritain ne se soit pas manifesté d'une manière ou d'une autre. Les écoles et les associations samaritaines, dès qu'elles sont définitivement fondées et qu'elles peuvent se suffire à elles-mêmes, se détachent de la société mère pour mener une existence indépendante, en sorte que le Comité de la Société allemande n'est pas toujours au courant de ce qui concerne chacune des sociétés. Le rapport du Comité mentionne cependant 322 localités allemandes dans lesquelles l'enseignement samaritain a été donné, sous une forme ou sous une autre, et il en existe probablement d'autres qu'il ignore.

Les sociétés de samaritains sont en parfait accord avec les sociétés de la Croix-Rouge. Toutes elles ont pour but de soulager les souffrances de l'humanité, mais, tandis que les premières déploient leur activité principalement en temps de paix, les secondes ont pour mission, avant tout, de porter leurs secours aux blessés à la guerre. Elles se complètent ainsi réciproquement, tout en ayant une existence indépendante. Le Comité central allemand des Sociétés de la Croix-Rouge est bien convaincu que les membres des sociétés rendront d'autant plus de services à la guerre qu'ils auront acquis, en temps de paix, les connaissances nécessaires qu'ils ne peuvent acquérir nulle part mieux que dans les écoles samaritaines. Aussi le Comité central s'est-il efforcé, depuis quelque temps, de faire donner aux membres des colonnes sanitaires un enseignement samaritain qui, non seulement les prépare à

remplir leur tâche, mais encore leur permet de se rendre utiles en temps de paix.

LAZARET DE BARAQUES TRANSPORTABLES

Nous avons, au commencement de l'année¹, signalé et résumé le rapport de M. le Dr Henry Menger sur le lazaret de baraques transportables qui avait été installé au Tempelhof, près de Berlin. Ce rapport a été complété par son auteur, après que l'expérience eut pris fin et alors que l'on pouvait en apprécier les résultats définitifs. Voici, sans entrer dans de nouveaux détails, d'après le *Kriegerheit*², les conclusions finales du travail de M. le Docteur Menger :

1° Il est nécessaire que les organes de l'assistance volontaire, suivant l'exemple donné par le Comité central, procèdent dès le temps de paix, surtout dans les pays frontières, à l'acquisition, en nombre suffisant, de baraques d'hôpital transportables, avec tout l'équipement qui en dépend.

2° L'époque à laquelle il convient de construire et d'employer chacun des deux types de baraques Dœcker (en carton feutre et en toile à voile) est déterminée par les qualités que présentent chacun de ces systèmes.

3° Les baraques transportables doivent être principalement utilisées dans le voisinage des étapes principales (jusqu'à une journée de marche), afin de servir à les soulager.

4° L'équipement des baraques transportables doit être composé, sans exclusivisme, d'objets ayant les qualités voulues pour cet emploi spécial.

5° Des quantités considérables de baraques d'hôpital transportables, avec leur matériel, devraient être déposées dans le voisinage immédiat des voies ferrées ; elles devraient être placées sous la direction d'un administrateur expérimenté, auquel serait adjoint, environ tous les six mois, pendant quinze jours, un personnel de huit à dix hommes.

¹ Voy. p. 17.

² Juillet 1892, n° 7.